Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260428-2026_30_D-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 23 avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le jeudi 16 avril deux mille vingt-six.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : COSQUÉRIC Marie-Françoise, RIVIERE David, PERES Patrick, Kosmine Nathalie, CASTREC Philippe, CHARRAULT Sophie, TUDAL Stéphane, HEUILLARD Pauline, BLEUZEN Christian, GUIFFES Morgane, RANNOU Guillaume, HOMBURGER Martine, DENIEL Laurent, GUILLOU Julie, RIVÉ Clément, DESCHAMPS Gabrielle, D'ABOVILLE Olivier, WAUTERS Lisa, DESCHAMPS Pierre, GOYAT Daniel, BOTTINEAU-BODIVIT Mylène, LE NAY Robert, LABBÉ Ghislaine, GIRAULT Alain, LAVENANT Philippe.

Conseillères municipales absentes ayant donné procuration : LATTANZIO Marie à GUIFFES Morgane, GOURLAOUEN Anne à HEUILLARD Pauline ;

****

M. David RIVIÈRE a été élu secrétaire de séance.

****

2026-30– FINANCES– Vote du compte financier unique (CFU) Budget 2025

Rapporteur : David RIVIÈRE

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune ;

Vu le CFU 2025 de la commune de La Forêt-Fouesnant transmis à l'ensemble des membres du Conseil municipal ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances et Budgets » du 05 février 2026 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260428-2026_30_D-DE

Considérant que, dans ce cadre, Madame le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de David RIVIÈRE ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€)
Recettes	Prévision budgétaire totale	4 220 989,99	4 533 578,00	8 754 567,99
	Recettes réalisées	1 017 080,31	4 663 405,88	5 680 486,19
	Restes à réaliser	614 872,00	0,00	614 872,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 933 462,92	6 713 101,22	10 646 564,14
	Dépenses réalisées	982 556,99	3 695 859,60	4 678 416,59
	Restes à réaliser	38 882,50	0,00	38 882,50
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	34 523,32	967 546,28	1 002 069,60
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-287 527,07	2 179 523,22	1 891 996,15
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-253 003,75	3 147 069,50	2 894 065,75
Différence entre les restes à réaliser	**Restes à réaliser (+/-)**	575 989,50	0,00	575 989,50
Résultat cumulé	Excédent/déficit	322 985,75	**3 147 069,50**	3 470 055,25

Après avoir délibéré à la majorité (1 abstention : Ghislaine LABBÉ), le Conseil municipal :

- APPROUVE le CFU 2025 de la commune de La Forêt-Fouesnant.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nota *: Madame Le Maire, Marie-Françoise COSQUÉRIC se retire de la salle lors du vote du CFU 2025 et confie la conduite du vote au premier Adjoint, Monsieur David RIVIÈRE.*

Le Maire,
M-F COSQUÉRIC